



Département de l'Aude

COMMUNE D'ALBAS

11360

Nombre de membres

en exercice: 7

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 06 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR.

Présents : 6

Votants: 6

Sont présents: Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excuses: Denis INTSABY

Absents:

Secrétaire de séance: Cécile CROS

PROCES VERBAL

1 - DE_2025_001 Désignation délégués Réseau 11

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le conseil municipal désigne M MONTLAUR Jean Claude délégué titulaire et M MAZERM Michel suppléant au collège des communes du Syndicat Réseau 11.

2 - 3 :

Le calcul des redevances performances assainissement et eau potable est simplifié pour l'année 2025. Les contre valeurs à appliquer pour l'année 2025 au sein de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) sont les suivantes :

- 0,01 €HT /m3 pour la «redevance pour performance des réseaux d'eau potable»

- à 0,009 €HT /m3 pour la «redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif»

Les collectivités compétentes doivent ainsi prendre 2 délibération pour fixer ces contre valeurs :

2 - DE_2025_002 Fixation contre valeur Redevances Consommation eau et performance réseaux

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

3 - DE_2025_003 Fixation contre valeur Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Question diverse :

Amménagement coeur du village : étude avant projet

Présentation de l'AVP suite aux modifications demandées lors du rendez-vous avec l'architecte et le représentant du bureau d'étude du 14 janvier 2025.

Les points à modifier sont : la largeur de l'entrée de l'espace de stationnement; la matérialisation de la place PMR; les barrières amovibles de sécurité sont insuffisantes pour l'espace "buvette", absence du muret surélevé entre l'espace "buvette" et la route; l'emprise du ralentisseur et la gestion des eaux pluviales sont à revoir. Les travaux concernant la route départemental seront soumis au service des mobilités du département. Une réunion sur site sera programmée.

Chemin rural le Claux

Les travaux sur la partie haute, permettant l'accès à la parcelle B658 sont terminés. Un éclairage public solaire est à envisager, (voir l'emplacement possible sur site). La partie basse du chemin va être stabilisée par un empierrement.

Accès station épuration

Afin de régulariser, l'autorisation de passage pour accéder à la station d'épuration, il convient d'acter des servitudes sur les parcelles privées. M MONTLAUR, propriétaire d'une parcelle concernée propose de céder la parcelle (A725) à la commune .